

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2025

PJJ D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE36

présenté par

M. Taché, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 4**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de suppression nous nous opposons à cet habilitation par ordonnance très imprécise et large qui signe un blanc seing au gouvernement pour réaliser des dérogations à la loi en matière de construction.

L'exposé des motifs précise que l'habilitation pourra permettre au gouvernement d'adapter les exigences "en matière d'accessibilité des bâtiments" ou bien "d'obligation de recours aux énergies renouvelables".

Les risques de telles dérogations à la main du seul gouvernement auront des conséquences directes et graves sur les habitants, par exemple ne pas avoir d'accès pour les personnes handicapées, et sur l'environnement du fait de la possibilité d'adaptations moins disantes.

Il faut d'autant plus être prudent que cet article traite de constructions pérennes, qui ont vocation à durer, et non de logements d'urgence comme l'article précédent. L'étude d'impact justifie de telles dérogations notamment par "la réduction des coûts" mais la reconstruction de Mayotte ne doit pas être bradée en nivelant par le bas les exigences de construction !